

# PROGRAMME DE VERDISSEMENT

Édition 2024



## PRÉAMBULE

La Ville de Saint-Georges se distingue par son impressionnant réseau de parcs et d'espaces verts implanté à travers la ville. L'interconnectivité des aménagements du centre-ville par des liens cyclables et piétons donnant accès à des sites de grande valeur tels que le parc des Sept-Chutes ou encore le parc Veilleux témoigne d'un fort engagement de notre Ville à léguer aux citoyens un milieu de vie durable.

Les dernières classifications des Fleurons du Québec ont toutes salué les efforts d'aménagement faits par la Ville. Ces classifications ont également soulevé de façon récurrente les défis à réaliser dans les domaines industriel, commercial et institutionnel. Ces milieux sont pour la plupart dépourvus d'arbres, de verdure et de plantations.

La présence de la végétation joue un rôle clé dans la lutte aux changements climatiques. Réduire les îlots de chaleur, purifier l'air et travailler à conserver la biodiversité sont des cibles importantes à atteindre dans nos efforts d'aménagement.

C'est pourquoi la Ville de Saint-Georges veut créer un effet de levier en mettant en place son *Programme de verdissement*.



# CADRE DU PROGRAMME

L'édition 2024 du Programme de verdissement s'adresse à tout commerce, industrie ou institution qui procède à des travaux de plantation d'arbres.



## VOLET 1

### Plantation d'arbres



Le projet déposé pour le volet 1 est admissible à une subvention pouvant aller **jusqu'à 50% des travaux sans excéder le maximum de 2 500 \$ de subvention.**

Le coût des travaux soumis doit être uniquement celui lié à l'achat et à la plantation des arbres.  
**Pour être admissible, le projet sera analysé selon les critères suivants :**

- Réduction d'un îlot de chaleur;
- Plantation diversifiée et bien adaptée au site (essences variées et bonne rusticité);
- L'espace choisi permettant la pérennité de l'aménagement;
- La production de fruits et de noix est encouragée, bien qu'elle n'est pas obligatoire;
- Calibre minimal des arbres de 30 mm de tronc.

**NOUVEAU 2024 :** Reboisement de surface gazonnée ou de talus acceptés avec calibre minimal de 100 cm pour feuillus et de 80 cm pour conifères.



QUELQUES EXEMPLES

# PROJETS DE VERDISSEMENT





## CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSIBILITÉ

Le projet déposé doit inclure les documents suivants:

- Formulaire d'inscription dûment rempli (voir annexe A);
- Plan d'aménagement faisant état de la nature des travaux, localisation, dimensions et liste des végétaux;
- Estimation des travaux liés à la demande de subvention.

Le nombre de projets retenus est limité. La date limite pour présenter votre dossier est le 31 mai.

Pour toute question vous pouvez communiquer avec nous par courriel à l'adresse suivante :  
[programmeverdissement@saint-georges.ca](mailto:programmeverdissement@saint-georges.ca).

## INSPECTION FINALE DES TRAVAUX

La Ville procédera à l'inspection des travaux avant de verser la subvention. Le but étant de vérifier que le plan d'aménagement soumis a été effectué en totalité et conformément aux conditions du programme.

# FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Merci de faire parvenir votre formulaire ainsi que les pièces jointes à :  
programmeverdissage@saint-georges.ca

Nom de l'entreprise / institution : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Responsable du dossier : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_  
Adresse des travaux : \_\_\_\_\_

## Documents à joindre (obligatoire)

- Plan d'aménagement des travaux
- Liste des végétaux du projet (arbres, arbustes et vivaces)
- Estimation détaillée des travaux visés par la demande de subvention

## Lettre de motivation

Expliquez en quelques lignes les motivations qui vous poussent à réaliser votre aménagement.

---

---

---

---

---

---

---

---

Date prévue de la réalisation des travaux : \_\_\_\_\_